

DIFFAMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

CAS : KHEIRA HAMRAOUI





Rappel des faits



04/11/2021 Agression physique envers Kheira Hamraoui par des personnes inconnues

28/12/2021 1ère vidéo sur Snapchat et Instagram de Marc Blata: React enregistrements audio qui auraient été envoyés par Kheira Hamraoui et en profite pour colporter de nombreux mensonges la concernant : "briseuse de couples"

Marc « Blata » a « publié des enregistrements audio imputés à tort au footballeur , Presnel Kimpembe, dans lequel quelqu'un se faisant passer pour lui, dit avoir eu une relation intime avec Madame Hamraoui

31/01/2022 Romain Molina (écrivain - reporter indépendant) vidéo Youtube intitulée : "L'affaire Hamraoui : la politique de l'autruche du PSG". D'après l'avocat de Mme Hamraoui la vidéo comporte de nombreux propos diffamants et mensonges concernant Madame Hamraoui, engendre à nouveau une vague de propos haineux sur les réseaux sociaux

02/02/2022 Presnel Kimpembe confirme la fausseté des enregistrements de Marc Blata via un communiqué

Après de très longs mois de souffrance, j'ai décidé de sortir du silence.

Je n'oublierai jamais cette soirée du 4 Novembre 2021. Elle me hante nuits et jours. Cette sombre soirée qui a fait basculer ma vie personnelle et professionnelle, ma vie de femme et de footballeuse. Cette triste soirée où j'ai cru mourir lorsque deux hommes cagoulés m'ont obligée à sortir de force d'un véhicule. Ils m'ont rouée de coups de barre de fer en visant essentiellement le bas de mon corps. Cette nuit-là, leur objectif était simple : ôter par une violence extrême mon outil de travail en brisant mes jambes et mettre un terme à ma carrière.

A la suite de cette expérience ô combien traumatisante qui s'est transformée en une absolue injustice, j'ai été victime d'une surprenante cabale médiatique dans le but de salir mon image et ma vie privée. La finalité était d'éloigner l'opinion publique de la vérité : je suis victime. Certainement pas coupable sauf sans doute de m'être emmurée dans le silence qui sied à ma pudeur. Et d'avoir laissé s'installer un buzz médiatique d'une violence inouïe qui nous a anéantis, mes proches et moi.

Pendant de très longs mois après mon agression, j'ai été injustement insultée sur les terrains, harcelée sur les réseaux sociaux et menacée de mort. Néanmoins, j'ai essayé de m'accrocher de toutes mes forces à ma passion et de rester professionnelle.

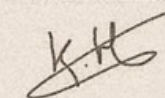
Cette période est certainement l'une des plus difficiles de ma vie de femme et de sportive de haut niveau. D'autant que l'aventure de l'équipe de France, si importante à mes yeux, s'écrit désormais sans moi.

Aujourd'hui, je fais confiance à la justice pour qu'éclate la vérité et que mon honneur soit lavé. Je suis impatiente que mon nom soit à nouveau seulement associé aux pages sportives et quitte les rubriques judiciaires.

Je n'aurais jamais pu traverser ces moments douloureux sans le soutien indéfectible de ma famille et de mes proches. Je remercie également sincèrement mon avocate Julia Minkowski, mes agents Sonia Souid et Patrick Esteves, mes conseillers en communication Teddy Pessot et Ahmed Eddarraz. Sans leur aide, je n'aurais pas pu trouver les ressources afin de sortir la tête de l'eau. J'aurais certainement sombré sous le poids de cette affaire.

Mon objectif de carrière a toujours été de devenir une joueuse professionnelle qui donne le meilleur d'elle-même sur les terrains dans le respect de son public et des partenaires. J'espère de tout mon cœur pouvoir encore longtemps réaliser mon rêve de petite fille. Ce que j'ai vécu ces derniers mois est une très grande leçon de vie. J'aspire aujourd'hui à retrouver le plaisir du rectangle vert. Et de continuer à gagner. Car s'il y a bien une chose qui n'a pas changé depuis ce drame : c'est mon ambition pour moi et mon pays.

Kheira Hamraoui





Les vidéos



Les vidéos



A decorative graphic on the left side of the slide. It features a central white hexagon surrounded by six red hexagons. Three red hexagons are positioned at the top-left, top-right, and bottom-left corners, while three are at the bottom-left, bottom-right, and top-right corners, creating a symmetrical arrangement.

11 / 02 / 2022

**Dépôts de
plaintes**

A decorative graphic on the right side of the slide, identical to the one on the left. It features a central white hexagon surrounded by six red hexagons in a symmetrical arrangement.



Le parquet de Paris, vise l'influenceur Marc Blata, de son vrai nom Marc Oceane Singainy Tevanin, accusé par Kheira Hamraoui "d'atteinte à la vie privée", "diffusion de fausses nouvelles"



Le journaliste indépendant Romain Molina est également visé, accusé de "harcèlement" et "publication en vue d'influencer des décisions juridictionnelles".



Une plainte contre X pour "menaces" et "menaces de mort" a également été déposée.

story.html
[Click here to visit the page.](#)



PSG : Kheira Hamraoui contre-attaque et porte plainte

La joueuse parisienne victime d'une agression début novembre porte plainte contre deux hommes qu'elle accuse de la diffamer sur les réseaux

 Le Parisien / Feb 11, 2022



**Les parties
prenantes**





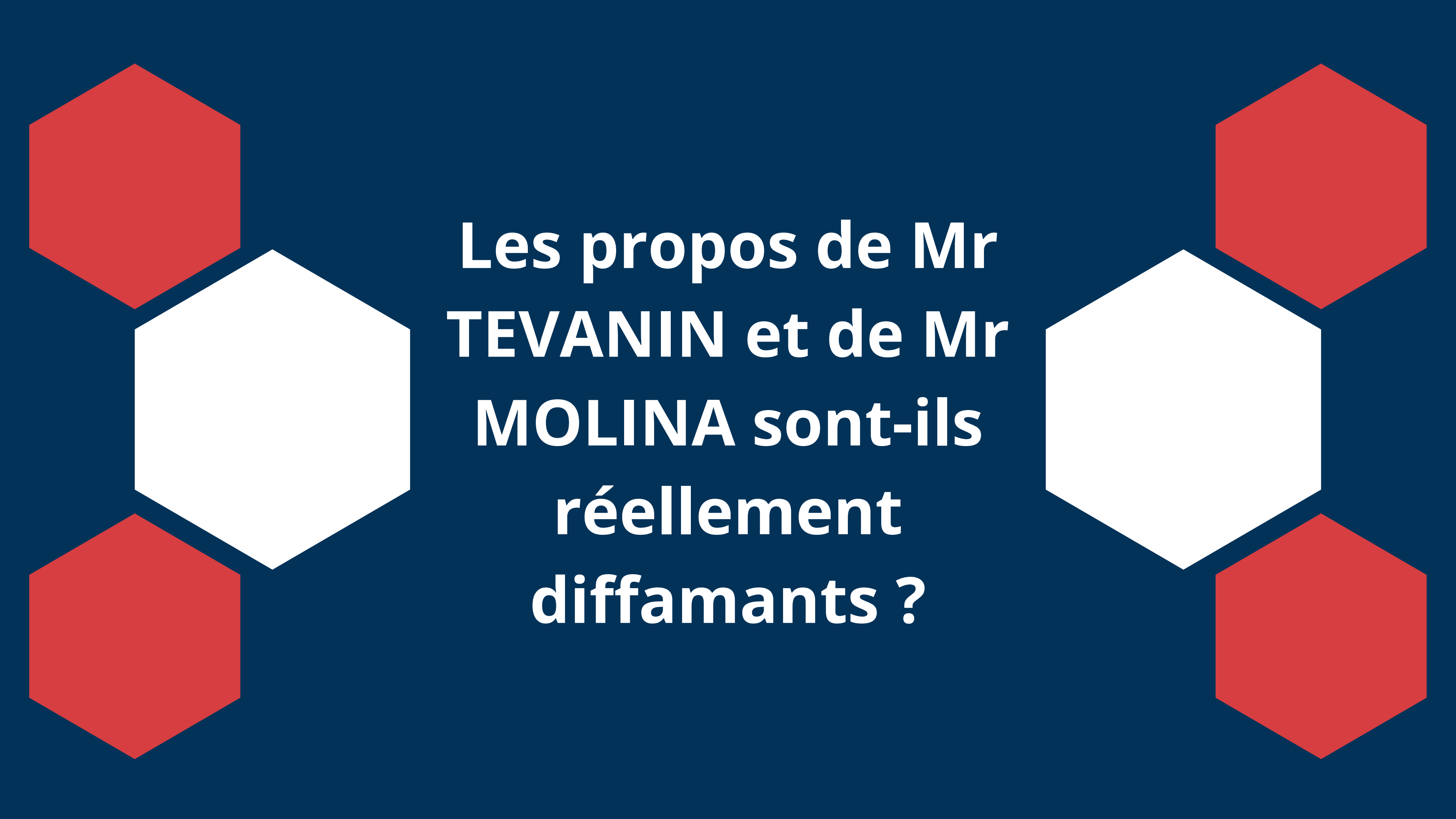
Kheira Hamraoui est une footballeuse internationale française évoluant au poste de milieu de terrain au Paris Saint-Germain, âgée de 31 ans lors de son agression et 32 ans lors de son dépôt de plaintes envers Mr Tevanin et Mr MOLINA



Marc Oceane Singainy Tevanin (Marc Blata) est un ancien candidat de télé-réalité et blogueur français de 35 ans. Il a décidé aujourd'hui de se concentrer sur son activité préférée : balancer des scoops ou des « croustis » comme il aime les appeler, sur certaines personnalités françaises. Il est inculpé dans l'affaire pour "atteinte à la vie privée", et "diffusion de fausses nouvelles"



Romain Molina, est un jeune homme de 31 ans, journaliste d'investigation indépendant français, indépendant, résidant en Espagne. Il est connu pour avoir révélé diverses informations confidentielles dans le monde du football. Il est inculpé dans l'affaire pour "harcèlement" et "publication en vue d'influencer des décisions juridictionnelles".

The background features a dark blue field with a decorative pattern of hexagons. A central white hexagon is surrounded by six red hexagons, with two more white hexagons positioned to the left and right of the central one.

**Les propos de Mr
TEVANIN et de Mr
MOLINA sont-ils
réellement
diffamants ?**

Qu'est-ce qui caractérise une diffamation en droit ?

Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse Article 29 - Alinea 1

Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affiches incriminés.

Qu'est-ce qui caractérise une injure en droit ?

Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse Article 29 - Alinea 2

Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure.

Quelles règles de droits des médias ont été respectées ?

Quelles sont celles qui ne le sont pas ?

Y-a-t-il eu des actes de diffamations ?

Les victimes ou auteurs ont-ils usé de leur droit de réponse et comment ?

Les décisions juridiques suite à l'affaire ?

1) Les délais de prescription sont très courts en matière de délit de presse (3 mois) ;

2) La citation en justice doit précisément qualifier le fait reproché, mais aussi la nature juridique de l'infraction. Normalement, dans la plupart des domaines du droit, si les faits sont mal qualifiés, le juge requalifie. Cela est très périlleux car si le juge rejette une première qualification, le délai est ensuite dépassé ;

3) Il faut préciser le texte de loi applicable, un domicile dans la ville ou siège la juridiction, il faut faire Attention à l'adresse de la personne visée.

Outre les atteintes caractérisées à sa vie privée, de fausses informations la concernant sont régulièrement diffusées sur les réseaux sociaux. Ces affirmations mensongères alimentent les propos haineux et les menaces de mort qui lui sont adressés quotidiennement.

Le traitement médiatique réservé à Madame Hamraoui est injustifié et porte atteinte tant à la manifestation de la vérité qu'à son statut de victime."

En effet et à l'évidence, cette agitation médiatique autour de la vie privée de Madame Kheira Hamraoui sert, avant tout, les intérêts des agresseurs et de leurs complices.

Les décisions juridiques suite à l'affaire ?

Si on se base sur les règles de droit, ils seront condamnés parce qu'ils n'ont pas d'informations réelles et des preuves de leurs informations. Surtout pour Blata qui avait soit disant sorti un audio de Kimpembe et que quelques jours après Kimpembe a fait un communiqué en disant que les audios diffusés étaient faux

Les décisions juridiques suite à l'affaire ?

- **Diffamation / Injure publique** : Amende 12K€
- **Diffamation / Injure publique sexiste** : 1 an d'emprisonnement et 45K€

Selon-vous, Hamraoui
obtiendra t-elle gain de
cause ?